

Département du Bas-Rhin

~~~~~

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

~~~~~

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 septembre 2023

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 42 + 12 Pouvoirs
suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme E. SCHLEWITZ

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, E. SCHLEWITZ, MM. L. STEINMETZ, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, Mme H. SCHMITT - Suppléante -, MM. M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

EXCUSES : MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, B. SCHAFF, F. ENSMINGER - Pouvoir à M. E. WAGNER -, Mme C. KISTER, MM. G. REUTENAUER - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, J.-M. FISCHBACH, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, S. FISCHBACH - Pouvoir à M. L. STEINMETZ -, MM. J.-M. KRENER - Pouvoir à Mme E. BECK -, D. BURRUS - Pouvoir à Mme A. LEIPP -, Mme C. DURRMEYER-ROESS - Pouvoir à M. H. STEGNER -, MM. D. HOLZSCHERER - Pouvoir à M. R. LETSCHER -, B. KRIEGER, Mme F. BOURJAT, M. Y. RUDIO - Pouvoir à M. C. EICHWALD -, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. J.M. REICHHART -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibération n°4 : Signature avec la Commune de Wimmenau d'une convention portant sur le transfert à la Communauté de Communes de la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction à Wimmenau d'une école communale et d'un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire attenant

Rapporteur : Mme L. JOST-LIENHARD

Vu les articles L2411-1 et L2422-12 du code de la commande public,

Vu l'arrêté préfectoral du 20/12/18 portant évolution et restitution des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et précisant que parmi ses compétences optionnelles figure entre autres dans le bloc « Actions sociales d'intérêt communautaire » la compétence « Etude, réalisation et gestion d'équipements et de services d'accueil d'enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires d'intérêt communautaire :

- sont d'intérêt communautaire les équipements et services agréés par la D.D.R.J.S.C.S. ;
- en sont exclus les cantines scolaires n'assurant un accueil que sur le temps de la restauration de midi »,

Vu le projet de construction à Wimmenau d'une école communale et d'un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire attenant,

Vu la délibération du Conseil municipal de Wimmenau en date du 11 septembre 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** de VALIDER** la désignation, par la Commune de Wimmenau, de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre pour assurer, par convention, la maîtrise d'ouvrage de la construction à Wimmenau d'une école communale et d'un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire attenant ;

*** de DIRE** que cette convention précisera les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et les modalités de remboursement par la Commune de Wimmenau des travaux de compétence communale à la Communauté de Communes ;

*** d'AUTORISER** le Président à signer cette convention, ses éventuels avenants ainsi que tout document y afférent.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Elisabeth SCHLEWITZ
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président